

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

Absents 2

Pouvoirs 2

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C.PARDO, S.AMOURIQ, G.CHARVET, P.PERSICO, J-F BONIN, S.BRUN, S.DELAVY, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX

S.CHEVRY ; F.MALARD

Date de convocation : 21.03.2024

Secrétaire de séance : C.PARDO

S.CHEVRY donne pouvoir à G.ALLAIN ;
F.MALARD donne pouvoir à C.GRABIT

MANDAT DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE ET L'EPF POUR L'OPERATION RHI RUE DE LA GARE

Délibération N° 26/2024

Monsieur le Maire rappelle le projet de Résorption de l'Habitat Insalubre pour l'îlot comprenant les immeubles à démolir.

Monsieur le Maire rappelle également, la délibération N° 10 du 02 mars 2023 saisissant l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour l'acquisition des emprises foncières bâties et le désamiantage des bâtiments avant démolition.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient de revoir le mandat de délégation à l'EPF et d'élargir le mandat de délégation à la totalité des opérations pour mener à bien ce projet RHI (acquisitions foncières, désamiantage, études, démolition, opérations financières...).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la suite à donner à ce projet

CONSIDERANT l'impact visuel négatif que dégage ces immeubles vétustes dont 3 sont frappés d'un arrêté de péril et l'enjeu majeur de ce projet situé à l'entrée de la Commune,

CONSIDERANT le coût de l'opération estimé à 3 536 377 € TTC.

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la commune de Tenay d'utiliser les moyens mis

à disposition par l'EPF de l'Ain,

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** par un vote le projet ci-dessus
- **DONNE** mandat de délégation pour la totalité de l'opération RHI à l'EPF de l'Ain
- **DIT** qu'un mandat de délégation sera signé ultérieurement avec l'EPF de l'Ain
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 03.10.2024



Le Maire,

C. SAVI
Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

C. PARRO
Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MANDAT DE DELEGATION ENTRE LA COMMUNE ET L EPF POUR L OPERATION RHI RUE DE LA GARE

Date de transmission de l'acte : 03/04/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/04/2024

Numéro de l'acte : 26-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20240329-26-2024-DE

Date de décision : 29/03/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.3. Conventions de Mandat